

# LE PARRAINAGE

## ➤ Le parrainage qu'est-ce que c'est ?

Parrainer un animal c'est verser une somme mensuelle destinée à un animal en particulier afin de nous aider à prendre soin de lui au quotidien (vous contribuez ainsi à son alimentation et à ses soins vétérinaires) mais ça peut aussi être lui offrir des petits plus (jouets, panier, friandises...).

## ➤ Pourquoi parrainer un de nos protégés ?

L'association a à cœur d'offrir les meilleurs soins à tous ses pensionnaires, par exemple, nous avons fait le choix pour leur garantir les meilleurs soins de les nourrir avec une alimentation de qualité adaptée aux besoins spécifiques de chacun.

Mais tout cela a évidemment un coût et vous avez maintenant la possibilité de contribuer à rendre le séjour de l'animal au sein de l'association plus confortable.

Les animaux proposés en parrainage sont soit :

- Depuis plusieurs mois à l'adoption sans succès car adulte, senior, handicapé ou ne plaisent pas aux gens pour diverses raisons
- Soit trop sauvages, ou présentent des troubles du comportement et ne peuvent donc pas être proposés à l'adoption pour le moment
- Soit en soins pour une maladie, un virus ou en convalescence suite à une chirurgie et donc pas proposés à l'adoption pour le moment

## Pour l'animal :

Avoir un parrain ou une marraine c'est avoir une personne qui s'intéresse à lui et qui contribue à assumer ses besoins quotidiens (alimentation etc). Les parrains et marraines ont souvent à cœur de faire plaisir à leurs protégés et leur offrir des petits cadeaux (jouets, friandises...) ce qui contribue à leur bonheur et à leur épanouissement. Ils vous seront grandement reconnaissants de leur apporter du réconfort.

## Pour le parrain/la marraine :

Le parrainage représente un don mensuel (minimum 5 €), qui permet de pourvoir aux frais d'entretien de l'animal (alimentation, litière, vétérinaire...).

A partir de 10 € nous vous délivrons un reçu fiscal et donc votre don sera déductible à hauteur de 66% de vos impôts. (Un don de 10€ ne représente donc en réalité qu'un don de 3,40€)

En échange, vous bénéficierez d'un lien privilégié avec la famille d'accueil et recevrez régulièrement des nouvelles et des photos de l'animal parrainé et si vous le souhaitez, votre prénom sera indiqué sur sa fiche d'adoption. Vous pourrez aussi aller rendre visite à l'animal (sous condition que ceci ne représente pas une source de stress pour lui et que la famille d'accueil donne son accord).

Vous pouvez évidemment parrainer plusieurs animaux si vous le souhaitez.

## ➤ Comment parrainer un de nos protégés ?

Pour devenir parrain ou marraine, rien de plus simple, contactez-nous par message privé sur notre page Facebook ou contactez notre responsable parrainage Maëva au 06 26 60 73 50, en nous indiquant quel animal vous souhaitez parrainer (voir l'album photos « nos animaux à parrainer » où apparaissent ceux le plus dans le besoin, mais tous même ceux qui ne sont pas dans cet album peuvent être parrainés).

Si votre choix n'est pas encore fixé, nos bénévoles se feront un plaisir de vous présenter les pensionnaires qui ont le plus besoin de votre soutien.

Une fois votre choix établi vous pouvez directement vous inscrire sur HelloAsso via ce lien :

<https://www.donnerenligne.fr/agir-pour-eux/faire-un-don/3>

Vous serez alors prélevé mensuellement automatiquement de la somme de votre choix. Vous pouvez choisir la date de prélèvement.

Vous pouvez sinon payé par chèque, il vous faudra alors compléter notre bulletin d'adhésion et nous renvoyer tout cela par courrier :

Association agir pour eux  
A04 Résidence les Tamaris  
9 Chemin du Séminaire  
31200 Toulouse

➤ **Nos conditions de parrainage**

Le parrainage ne vous confère aucun droit légal sur l'animal.

La somme versée doit être de minimum cinq euros par mois. Il n'y a aucun engagement en termes de durée, vous pouvez cesser à tout moment.

Il est indispensable de nous communiquer une adresse mail ou un numéro de téléphone sur votre formulaire de parrainage car cela nous permettra de vous envoyer des photos et nouvelles.

Si votre filleul est adopté nous vous proposerons alors de parrainer un autre de nos protégés ou vous pourrez cesser le parrainage.